

Tableau des seuils et taux TVA – Suisse

Catégorie / critère	Montant / taux (CHF ou %)	Commentaires / conditions
Seuil annuel d'assujettissement normal	100 000 CHF	Toute entreprise dont le chiffre d'affaires annuel provenant de prestations imposables dépasse ce seuil doit s'inscrire à la TVA.
Seuil spécial pour associations / institutions publiques	250 000 CHF	Pour les associations sportives, culturelles à but non lucratif ou institutions d'utilité publique.
Taux normal de TVA	8,1 %	Entré en vigueur au 1 ^{er} janvier 2024 (remplace 7,7 %).
Taux réduit – biens de consommation & services essentiels	2,6 %	Pour denrées alimentaires, médicaments, livres, etc.
Taux spécial (hébergement)	3,8 %	Pour les prestations d'hébergement.